

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènemens se préparent ; je suis en Vedette : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faires-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 19 octobre 1792.

Nouvelles ETRANGERES.

les ds doices

ièré orté Le des

lept.

aire

au

dix-

e,

les

aire

ent.

ren-

Juo

ton de

erre

rein

de-

De Vienne. Le triste succès de nos armes en France donne lieu de croire que le fléau de la guerre va cesser, que l'on ne verra pas paroître sur les bords du Rhin, les soldats russes, que notre cour perdra sans ressource, la tabatière d'or donnée au ministre de Russie, & les cinq cents ducats distribués à la chancellerie, pour l'adhésion au traité des puissances coalisées. L'Anglererre & la Hollande se présentent comme médiatrices; mais qui sera médiateur entre l'empereur & ses sujets. Le trésor est vaide; pour le remplir on se propose de faire rentrer, sans rémission, les arrerages de subside de guerre établi pendant la guerre dernière contre les Turcs. Ce projet excite de violens mécontentemens; aussi commence-t-on à parler de la fouveraineté du peuple, & du droit qu'il a de fixer l'impôt & la manière de le percevoir.

De Worms, ce 7 octobre. Les Français nous ont quitté enfin cet après-dîné à deux heures, après

nous avoir imposé 66,000 florins de contribution, qui devoient être payés à midi en argent comptant, fi nous ne voulions pas voir la ville mife à feu & à fang. La fondation de N. D. a été impolée à 50,000 florins & les autres fondations à proportion. Le magistrat assemblé dans le château, où se troavoit aussi le général français, a fait des représentations à celui-ci sur l'impossibilité de satisfaire à cette demande, en le supphant à genoux de l'adoucir; mais tout a été inutile. Comme il n'y avoit pas moyen de trouver jusqu'au terme prescrit la somme entière, les Français ont emmené avec eux, comme orâges, plusieurs magistrats, le prévôt de la fondation de N. D., un chanoine de chaque fondation, & deux religieuses. On prétend que la valeur des effets pris ici, tant en argent qu'en bleds &c., se monte à un million. Dans le château se trouvoient plusieurs milliers de tentes que le prince de Condé avoit cra mettre en sûrcté dans ce lieu. Tout cela fut enlevé avant-hier-Au reste les habitans se louent de la bonne duci. pline qu'ont observée les Français. - Le général Custine sait dresser des batteries à Spire, où il veut établir son quartier-général. Dans les passe-port, signés par lui, il se nomme commandant de Spire. Son armée se monte, dit-on, à 35,000 hommes.

De Stougard, ce 9 octobre. Avant-hier foir arriva à Canstadt la princesse héréditaire de Bade, conduifant toate la famille du marggrave, luimême & le prince héréditaire exceptés. Elle avoit avec elle tous les bijoux & effets précieux du château de Carlfrouhe. Toute cette samille se rendra à Ulm, pour y rester jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie vers les botds du Rhin. Le marggrave & le prince héréditaire resteront encore quelques temps à Carlfrouhe. Tout est en fuite dans le marquifat, & l'on ne voit sur les chemins qu'hommes & effets venant de ce pays-là. Et cependant il n'y a pas encore de troupes françaises en deça du Rhin. Il n'y a que trois petits détachemens, dont le plus grand ne passoit pas 150 hommes, qui aient été vus dans les environs de Philipsbourg, Lusheim &c. Leur intention étoit d'enlever des soldats & recruseurs autrichiens, & des restes de magasin &c. appartenant aux Impériaux. Ayant remplice but, ils ont repassé la rivière sans commettre aucun excès, & en observant la plus exacte discipline.

De Bâle Le conseil secret de Bâle a écrit au prince d'Esterhazy, commandant sur le Rhin les troupes autrichiennes, pour le prier de faire son possible pour que leur territoire ne sût pas continuellement inondé d'émigrés de l'armée de Condé.

Le prince d'Esterhazy a répondu qu'il approuvoit très-fort l'inquiétude des Bâlois au sujet des émigrés, qu'il sentoit combien ces hôtes étoient incommodes, & qu'il prioit MM. de Bâle de n'en laisser entrer aucun dans leur ville que munis d'une lettre de lui prince d'Esterhazy, au résident impérial Greisseneck, que quand ils arriveroient à la porte de la ville on leur demanderoit cette lettre, quelle seroit portée par une ordonnance du poste de la porte à M. Greisseneck, que celui-ci écritoit au

commandant du poste, si c'étoit vraiment une lettre de M. d'Esterhazi, & pour combien d'heures, ainsi que pour quelle affaire l'émigré entroit enville, qu'alors seulement l'officier du poste pourroit laisser entrer l'émigré.

Il faut convenir que voilà une puissance pour laquelle l'Autriche, son alliée a de grands égards.

Un officier autrichien disoit il y a quelques jours à un Bâlois, si j'eusse été le prince d'Esterhazy, j'aurois demandé un pour parler à Ferrières, & là je setois convenu avec lui qu'il me laisseroit jetter un pont sur le Rhin, que j'y ferois d'abord passer les émigrés, que quand ils y seroient tous nous rompions chacun le pont de notre côté, & que nous abandonnerions ainsi la horde noire à son malheureux sort.

FRANCE.

Paris. La dépense a excédé, en septembre, la recette de 145 millions. On conçoit que la guerre a rompu le niveau. On a donc ordonné à la caisse de l'extraordinaire, de verser ces 145 millions. Cambon a proposé hier de créer 400 millions d'assignats qu'il hypothèque sur plus de trois millards; savoir:

Valeur des domaines nationaux engagés 100,000,000

Total 3,225,000,000 l. Si l'on ajoute à cela, la vente de nos églifes;

car, ajoure Cambon, il faudra bien en venir à la maxime, qui veut un culte doit le payer, & là où il y a égalité de droits, il est absurde que l'état fournisse de magnifiques édifices au culte catholique, tandis que les protestans, à qui ces églises appartiennent comme à tous les autres citoyens, sont obligés d'acheter ou de louer des temples pour les jongleries de leurs prêtres, lesquels ne mériteroient pas moins des tretaux nationaux que les nôrres.

ne

eu-

oit

ır-

ur

5.

ies

zy,

ter

Ter

ous

ue

Oil

la

rre

iffe

ms.

ons

rois

ont

lais

ens

clé-

es,

ol.

0

0

0

10

6

ol.

fes;

Le tableau de nos ressources, ajoute Cambon, eft un grand avertissement aux despotes.

S. Le camp commence à donner beaucoup d'inquiétudes. Lorsque le roi de Prusse s'avançoit à grands pas vers Châlons, & qu'il menaçoit de venir se poster aux portes de la capitale, le peuple souverain admiroit les précautions prises pour la garantir; mais aujourd'hui que cette armée retrograde honteusement; aujourd'hui que les puissances coalisées sont plus occupées de défendre leur territoire que d'envahir le nôtre; pourquoi un camp aux portes de Paris? pourquoi cette quantité de terre arrachée à la culture? pourquoi salarier une troupe d'ouvriers qui font la loi? pourquoi fatiguer les honnêtes citoyens de la garde & de la gendarmerie nationale? pourquoi les faire marcher lors même que l'intempérie du temps force à suspendre les travaux? Depuis quinze jours on dit: on n'ira plus au camp, cependant tous les matins on entend le tambour de rappel. Y a-t-il réellement un décret de la convention, ou un arrêté de la commune qui enjoigne de cesser le travail? s'il existe, pourquoi ne s'exécute-t-il pas? Les sections ont-elles donné des ordres contraires? si ce sont les fections, ont-elles toutes témoigné le même vœu? car toutes fouveraines qu'elles font, elles ne le peuvent jamais être individuellement, mais seulement dans leur réunion.

S. La journée du 10 août est la journée la plus miraculeuse dont l'histoire fasse mention; elle a Eenversé les poientais, & à élevé ceux qui se

tenoient humblement dans l'obscurité. Les pacts de famille sont rompus, les rois sont fugitifs, leur sceptre est brisé, les barons allemands, si fiers de leur noblesse, commencent à croire que la classe roturière les vaut bien, que les émigrés sont de mauvais sujets, qu'une nation qui se purge, rejette de son sein. La consternation règne dans les murs de Turin, sa majesté sarde ne sait quel parti prendre. Le roi de Piusse se repent de sa fausse démarche. Le gouvernement de Suède se félicite de sa neutralité. Le roi d'Espagne voudroit & n'ose rien entreprendre contre la France. L'empereur cherche à se dissimuler qu'il sera la victime de notre révolution.

S " Sur les réclamations adressées au conseil » de service au Temple, relativement à différens » effets tenus sous les scellés apposés par les com-» missaires qui ont été nommés à cet effet, dont " l'un est Mathieu, sur les portes d'un petit cabi-» net dépendant de l'appartement du troisième » étage du pavillon faisant partie de la tour, les-" dits effets consistant principalement en paires de " draps, sous la responsabilité du concierge; argen-" terie, sous celle du chef de cuisine, & autres ob. jets de nécessité commune ; le confeil du Tem-" ple, délibérant sur la justice de ces réclamations, » les adresse au conseil-général de la commune, & " l'invite à autorifer ses commissaires pour les scel-" les & inventaires au Temple, à remettre lesdits » effets à qui de droit ; observent en outre que les » objets sont abandonnés, & ne sont plus gardés » par personne depuis la translation de Lonis Ca-" pet dans son nouveau logement de la tour ouarrée. " Et ce jourd'hui, Cleri, employé au service

" de Louis Caper, à expose au conseil du Temple, » qu'il a entre ses mains les ci-devant décorations de notre dernier roi, & nous a demandé à qui " il doit en faire la remise; sur quoi le conseil du

» Temple ayant délibéré, s'en réfère à la fagesse

» du conseil de la commune, & l'invite à autori-

» fer ses commissaires de service permanent, à re» cevoir les les décorations pour les ponter à
» la commune, qui ensuite les remettra à la con» vention, asin que le soussile de la liberté siètrisse
» à jamais ces marques de la plus indigne seoda» lité. »

La discussion s'ouvre sur cet objet; &, après quesques débats, l'ordre du jour est réclamé & adopté.

§ On fait publier au tambour, que les billets de caisse des maisons de secours & autres n'autont plus de circulation. Les facteurs de la poste ont prévenu qu'ils n'en prendroient plus, ni des monnoies de cuivre, dites Monneron.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance du jeudi 18 octobre.

Manuel propose que les corps électoraux ne puissent plus nommer des curés, mais seulement des desservans, parce que, dit-il, on pourra les chasser quand on voudra, & ce sera un acheminement à la résorme du clergé. Un membre reprend que si on désorganise l'hiérarchie du culte, c'est faire des villageois autant de rebelles & d'iusurgens; mais comme cela étoit étranger au moment, on passe à l'ordre du jour.

On supprime le ferment des juges, & on demande que tous fermens soient abolis, comme signes de servitudes. Lasoutce pretend qu'il fautexcepter celui des prêtres, sans quoi ils restaeront dans les départemens. Renvoyé au comité de constitution pour présenter un projet général sur les sermens.

Le tribunal criminel est autorisé à suspendre l'exécution de tous jugemens à mort dans l'affaite du vol de garde-mouble, toutes les fois que l'intérêt de la république & l'instruction du procès

Pexigeront.

Labourdonnais écrit une lettre relativement aux inculpations de Duhoux. On la renvoye au comité de la guerre pour juger la conduite des deux généraux.

Le pain vaut huit fous la livre dans les départements de l'H-rault & du Gard. Les habitans veulent en aller chercher dans la Haute-Garonne, sur le canal, avec du canon, n'ayant pas de grains pour plus de dix-huit jours. Le comité d'agriculture fera incessamment son rapport sur cet objet.

Beauharnais écrit de Strasbourg que les prisonniers saits à Spire, ne savent comment exprimer leur reconnoissance de la manière dont les Français se conduisent vis-à-vis d'eux. Ilsen ont écrit à leurs compatriores la lettre la plus intéressante. On en fait lecture; elle est fort applaudie.

Rulh raconte que les Mayençais prisonniers sont arrivés avec la cocarde tricolore, en criant vive lu nation. Le prestolet de Mayence a eu tant de peur qu'il s'est ensui à plus de 800 lieues de sa capitale, dans les terres d'Allemagne. Il s'agit de mettre aussi à la raison le petit prince de Salm, & le margrave de Baden. Renvoyé au comité diplomatique.

La cessation des travaux du camp de Paris est fixée à same di prochain. Il sera accordée à tous les ouvriers, une gratification de trois jours de travail, qui ne leur sera remise que quand ils setont arrivés dans leurs municipalités; au moyen de tette gratification, toutes les réclamations des ouvriers sont annullées.

Marat renouvelle à la convention, sa dénonciarion portée aux Jacobins contre Dumourier, & prétend que les quatre individus massacrés par la section Mauconseil, étoient des traîtres qui venoient pour seiner la divisson dans l'armée. On lit le procès-verbal; il se trouve que ces quatre prétendus traîtres étoient quatre Français qui, engagés chez l'étranger avant la révolution, vouloient tentrer dans leur patrie. Les deux bataillons de Mauconseil l'ont tellement reconnu, qu'ils ont livré les coupables. On demande que la tribune étant a parlé Marat soit purissée. On passe à l'ordre dn jour.

Rolland vient rendre compte des dépenses dont il a été chatgé. On demande que chaque ministre rende aussi compte. Décret qui ordonne que les ministres rendront un compte collectif de leurs dépenses.

On fouscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv, 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.